

Montpellier, le 21 juin 2004

Madame la Directrice Régionale
de l' Environnement
du Languedoc-Roussillon

V/ref. : AR/mcc/762

Att/ Mr Patrick BRIE , chef du service
Aménagement, sites & paysages, nature

Madame la Directrice Départementale,

Nous vous prions de bien vouloir accepter nos excuses pour le retard de notre réponse à la consultation de vos services, consultation pour laquelle nous vous remercions vivement. Notre Association répond ici à deux titres : en qualité de représentant les usagers de la bicyclette dans l'Hérault (et adhérente de ce fait de la FUBICY) et en qualité de délégué départemental pour l'Hérault de l' AF3V.

Sur la **charte d'accompagnement**, nous relevons deux points que nous souhaitons préciser : 1/ En page deux –sécurité des usagers- nous voudrions que soit expressément mentionné l' aménagement des ronds-points qui sont d' autant plus dangereux pour les piétons et les cyclistes qu'ils sont importants . Ces ronds-points se multiplient aujourd'hui souvent sans aménagements spécifiques pour les non-motorisés, ce qui devrait être exclu sur un axe 3V .

2/ En dernière page, nous souhaitons faire remarquer qu'une voie verte éloignée d'une agglomération a très peu d'impact sur le milieu naturel qu'elle traverse et que dans la mesure du possible, il serait bien souvent souhaitable de permettre la découverte de ces territoires protégés par de vraies voies vertes elles-mêmes protégées de toute circulation motorisée et aménagées pour éviter les écarts des promeneurs en dehors du chemin. Le texte en l'état diabolise un peu les voies vertes !

Sur l'esprit du **document de synthèse**, nous sommes d'accord à la réserve qu'il ne nous semble pas pertinent de pervertir le schéma national en y intégrant ou en proposant d'y intégrer des itinéraires régionaux. On risque de ce fait d'alourdir et de retarder la mise en œuvre déjà très lente du réseau national qui doit être en continuité et en phase avec les pays limitrophes . Cela n'empêche en rien les régions et les départements de créer des axes régionaux comme les liaisons Lot ou ex-RN9 qui devraient rester de notre point de vue hors du schéma national comme la liaison Perpignan-Andorre, trop saisonnière et liée au train jaune (qui aujourd'hui n'est pas aménagé pour prendre les bicyclettes).

En ce qui concerne l'axe du littoral méditerranéen, nous rejoignons l'analyse des difficultés d'utilisation du canal du Rhône à Sète : outre les difficultés techniques liées aux techniques de draguage qui peuvent être résolues, nous relevons les conditions d'exposition au vent et au soleil dues à un parcours exposé et sans relief, donc relativement monotone et souvent pénible. Nous donnons une

préférence à l'itinéraire Nord qui réutilise des emprises ferroviaires disponibles et qui rapproche de Nîmes et de Montpellier sans sous-estimer les inconvénients (urbanisation et circulation plus fortes, allongement du linéaire, difficultés d'accès aux centres-villes).

Toujours sur cet axe, nous sommes d'accord avec le passage au nord de l'Étang de Thau en première étape. Si la conservation du Lido de Sète à Marseillan-Plage entraînait une réfection voire un déplacement de la route qui permette l'aménagement d'une piste cyclable, il serait logique d'en faire l'itinéraire normal car il est plus direct tout en restant remarquable et de réaliser avec l'itinéraire Nord la boucle de l'étang. De même, la double liaison Béziers- Canal de la Robine nous semble devoir être retenue.

Sur l'aménagement des chemins de halage ou de contre-halage du Canal du Midi, nous souhaitons dire que les tergiversations constatées dans l'Aude et l'Hérault sont très négatives. Quand on voit que le département de la Haute-Garonne a terminé ce travail sur la section du Canal du Midi et est en voie de le faire sur le canal latéral à la Garonne, on se dit que les raisons de ne pas avancer ne sont pas rédhibitoires. Il nous semble préférable de réaliser des pistes en béton teinté ou en en tarmac coloré plutôt que des pistes en graviers stabilisés, fragiles, moins roulantes et plus difficiles à entretenir. Mais cela nous éloigne de la définition des itinéraires pour laquelle ce tracé du Canal du Midi s'impose naturellement.

Nous ne nous prononcerons pas sur les itinéraires côtiers en Pyrénées-Orientales que nous connaissons mal.

Vous souhaitant bonne réception de la présente lettre, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Départementale, l'expression de nos respectueux hommages,

Pour Vélocité-Languedoc
Jean-Louis VALAT
vice-président

Copie : Chantal DEBAIN, présidente V-L.
Julien SAVARY, président AF3V